

Pas évaluée	Données insuffisantes	Préoccupation mineure	Quasi-menacé	Vulnérable	En danger	En danger Critique	Eteinte à l'état sauvage	Eteinte
-------------	-----------------------	-----------------------	--------------	------------	------------------	--------------------	--------------------------	---------

©David Leduc

Sonneur à ventre jaune

Carte d'identité



Nom latin : *Bombina variegata*

Ordre : Anoures

Famille : Bombinatoridés

Poids & Taille : 15g, 6 cm

Longévité : 9 à 10 ans

Description physique : Le sonneur a un dos marron-gris terne, un ventre jaune vif taché de noir et des pupilles en formes de cœur.

Répartition : Il est présent sur la majeure partie de la France. En Nouvelle-Aquitaine il est très présent dans le Limousin, très rare ailleurs, et absent des Pyrénées.

Alimentation : Il se nourrit d'insectes, de vers, petits crustacés. Les têtards sont végétariens.

Habitat : C'est une espèce à tendance forestière. Il va utiliser des points d'eau de petite taille et bien ensoleillés : mares, ornières, fossés, etc. Il est actif de jour comme de nuit.

Comportement : Il est à la fois nocturne et diurne. Lorsqu'il se sent menacé il va présenter son ventre jaune, signifiant qu'il est toxique, pour faire fuir son prédateur (aussi appelé réflexe d'Unken). A terme, il peut libérer un liquide visqueux pouvant irriter les yeux.

Prédateurs naturels : Il est principalement prédatée par les serpents, les oiseaux et les mammifères.



©David Leduc



©T. & F. Léger

Classement & protection : Il est classé en danger en ex-Aquitaine et en ex-Poitou-Charente. A l'échelle nationale, il est classé vulnérable. A l'échelle mondiale, il est classé en préoccupation mineure.

Réglementation : Le sonneur à ventre jaune est intégralement protégée par la loi française sur la protection de la nature du 10 juillet 1976.

Il est strictement interdit, sur tout le territoire national et en tout temps, de :

- › détruire, mutiler, capturer ou enlever l'espèce ;
- › naturaliser, transporter, colporter, utiliser ou commercialiser des individus, qu'ils soient vivants ou morts.

Il est également protégée à l'échelle européenne, étant inscrite à l'annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore et à l'annexe II de la Convention de Berne. Toute manipulation est interdite.

Il a fait l'objet d'un Plan National d'Action entre 2011 et 2015.

Les menaces qui pèsent sur le Sonneur

Ce crapaud discret, reconnaissable à son ventre jaune tacheté de noir, dépend de mares temporaires peu profondes (ornières, flaques, carrières) pour se reproduire. Plusieurs menaces pèsent aujourd'hui sur ses populations :

➤ La disparition des zones humides temporaires

L'assèchement, le comblement ou le drainage des mares et fossés réduisent drastiquement ses sites de reproduction, souvent éphémères par nature.

➤ L'intensification agricole

Le drainage des parcelles, l'usage de pesticides et la suppression des points d'eau dans les paysages agricoles appauvrissent son habitat et contaminent les milieux aquatiques.

➤ La pollution

Les pesticides, herbicides et autres produits chimiques contaminent les sols, les cours d'eau et les mares où se développent les têtards. Il est particulièrement sensible à la pollution de son environnement. Même à faible dose, ces polluants peuvent affecter sa santé, sa reproduction et le développement des têtards.

➤ La fermeture des habitats pionniers

Le sonneur colonise volontiers les carrières et gravières actives, qui créent sans cesse de nouvelles mares. Quand l'exploitation cesse et que la végétation reprend, ces habitats se referment et deviennent impropres à la reproduction.

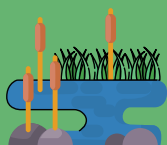
➤ L'urbanisation et infrastructures

L'étalement urbain et les routes fragmentent les populations, isolent les noyaux de reproduction et provoquent une mortalité directe lors des déplacements.

➤ Le changement climatique

Des sécheresses plus fréquentes et précoces assèchent les mares avant la fin du développement larvaire, menaçant le succès reproducteur.

Comment aider les Sonneurs dans sa commune?



Préserver et restaurer les mares communales

Curer, désenvaser ou recréer des mares existantes maintient des sites de reproduction fonctionnels.



Travailler avec les exploitants de carrières

Les anciennes carrières et gravières, lorsqu'elles sont aménagées avec des mares peu profondes plutôt que remblayées, deviennent de véritables refuges pour l'espèce.



Adapter la gestion des chemins forestiers et ruraux

Éviter l'empierrement systématique des chemins permet de conserver les ornières, ces flaques temporaires essentielles à la reproduction du sonneur.



Intégrer le sonneur dans les documents d'urbanisme

Prendre en compte ses habitats dans les PLU ou les projets d'aménagement évite la destruction involontaire de sites de reproduction.



Sensibiliser les agriculteurs locaux

Encourager le maintien de mares de pâture, de fossés et de zones humides bocagères, et limiter l'usage de pesticides à proximité, profite directement aux populations.

Comment aider les Sonneurs chez soi ?



Créer un point d'eau peu profond
Utilisez un bac à fleurs enterré avec une petite rampe. L'essentiel : une profondeur de 20 à 50 cm maximum, bien exposée au soleil, sans poissons.



Ne pas les déranger ni les toucher
La peau des amphibiens est très perméable et les crèmes, savons et bactéries peuvent la fragiliser.



Créer un coin sauvage à proximité
Un tas de bois mort, des pierres ou une zone non tondue près du point d'eau offrent un refuge terrestre pour l'espèce.



Signaler sa présence
Si vous l'observez, transmettez l'information à une association naturaliste : ces données alimentent les suivis de population.
Les suivis POPAmphibiens.



Limiter l'usage des produits chimiques
Évitez d'utiliser des produits toxiques, il existe des alternatives aux produits chimiques

Les centres de soins de Nouvelle-Aquitaine

Si vous trouvez un sonneur à ventre jaune en détresse, contactez le centre de soins faune sauvage le plus proche de chez vous.

Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Charente Nature (16)

La Borde,
16410 TORSAC
05 45 24 81 39



Centre de sauvegarde Départemental du Marais aux oiseaux (17)

Les Grissotières,
17550 DOLUS-D'OLERON
05 46 75 37 54



Centre de soins LPO Aquitaine (33)

Domaine de Certes-Graveyron
47 Avenue de Certes,
33980 AUDENGE
05 56 91 33 81



Paloume (40)

149 chemin des faisans,
40120 POUYDESSEAUX
06 82 20 00 10



Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins (47)

Parc Ferron
557 Allée du 9 août 1944,
47400 TONNEINS
06 18 53 72 55



Centre de soins Hegalaldia (64)

Quartier Arrauntz –
Chemin Bereterrenborda
64480 USTARITZ
05 59 43 08 51 / 06 76 83 13 31



L'Arche de Marie (79)

88 chemin du Bas-d'Angle,
79410 Echiré
06 67 41 83 58

Centre de Soins de la Faune Sauvage Poitevine (86)

12 rue Marcel Pagnol,
86100 TARGE
06 09 85 27 98



Si vous n'êtes pas en Nouvelle-Aquitaine, consultez l'annuaire du [Réseau des Centres de Soins](#).

